



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

convois exceptionnels

Question écrite n° 131040

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la nouvelle réglementation dans l'accompagnement des transports exceptionnels issue du décret n° 2011-335 du 28 mars 2011. Après plusieurs interventions auprès du Premier ministre et de ses services, aucune réponse n'a été donnée aux demandes de cette activité très spécifique. Cette nouvelle profession de protection et de guidage des transports exceptionnels doit être reconnue et encadrée. En conséquence elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin de combler ce vide juridique.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Massat](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131040

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2396

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)